

Compte rendu de réunion du conseil communautaire du 20 juin 2016

Nombre de membres :
- du conseil communautaire : 20
- en exercice : 20
- qui ont pris part à la délibération : 20

Date de la convocation : 14 juin 2016
Date d'affichage : 14 juin 2016

Présents pour la Commune de :

- Châteauneuf de Vernoux : Messieurs Christian ALIBERT et Michel DELARBRE
- Gilhac et Bruzac : Messieurs Gilbert BOUVIER et Gérard GLORIEUX,
- Saint Apollinaire de Rias : Monsieur Michel CIMAZ,
- Saint Jean Chambre : Monsieur Bernard NOUALY,
- Saint Julien le Roux : Madame Roselyne PEYROUZE et Monsieur Michel MOULIN,
- Silhac : Mesdames Arlette ALLARD et Nathalie DE SOUSA,
- Vernoux-en-Vivaraïs : Mesdames Martine FINIELS, Danièle SAGNES, Messieurs Olivier CHASTAGNARET, Gérard GOULEY, Gérard NONY et Frank de PIERREFEU.

Procurations de :

- Madame Nicole CHAZEL à Monsieur Michel CIMAZ,
- Monsieur Alain BOS à Monsieur Bernard NOUALY,
- Madame Marie-Jo REYNAUD à Monsieur Frank de PIERREFEU,
- Madame Isabelle SALLES à Madame Danièle SAGNES.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert BOUVIER.

Le lundi vingt juin deux mille seize à vingt heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Gilhac et Bruzac, espace Girbaud, sous la présidence de Madame Martine FINIELS, présidente.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame la présidente ouvre la séance.

Madame la présidente informe l'assemblée que :

- Madame Nicole CHAZEL a donné procuration à Monsieur Michel CIMAZ,
- Monsieur Alain BOS a donné procuration à Monsieur Bernard NOUALY,
- Madame Marie-Jo REYNAUD a donné procuration à Monsieur Frank de PIERREFEU,
- Madame Isabelle SALLES a donné procuration à Madame Danièle SAGNES.

Madame la présidente invite le conseil communautaire à désigner un secrétaire de séance.

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne en qualité de secrétaire de séance, Monsieur Gilbert BOUVIER qui s'est proposé.

2. Approbation des comptes rendus des réunions des 9 et 23 mai 2016

Madame la présidente demande aux conseillers communautaires s'ils ont des observations à formuler sur les comptes rendus des réunions des 9 et 23 mai 2016.

Aucune observation n'est formulée sur ces comptes rendus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les comptes rendus des réunions des 9 et 23 mai 2016.

3. Décision modificative n°1

Madame la présidente informe le conseil communautaire que la commission des finances s'est réunie le 08 juin 2016 pour faire un point sur l'état de consommation des crédits et proposer une décision modificative au budget primitif 2016 pour tenir compte :

1. Pour le budget général :

- d'une évolution du marché générant une forte augmentation du prix de vente des cartouches d'encre du copieur,
- de l'inscription des frais de dossier de l'emprunt et du crédit relais souscrits pour la Maison de santé pluri professionnelle et de services à la population,
- de la baisse de la dotation d'intercommunalité,
- de l'intégration du coût des études préalables à la construction de la Maison de santé dans les immobilisations en cours,
- de l'augmentation de la subvention d'équilibre versée aux budgets annexes ;

2. Pour le budget Assainissement :

- du report de l'excédent de clôture du budget *assainissement en régie*,
- d'une modification des numéros de comptes d'amortissement,
- de la possibilité de versement d'indemnités de servitudes de passage ;

3. Pour le budget Zone d'activités de Fromentières :

- l'inscription des intérêts du crédit relais.

Sur proposition de la Commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 18 voix pour et 2 abstentions (Mme Marie-Jo REYNAUD et M. Frank de PIERREFEU) approuve la décision modificative n°1 au budget primitif telle qu'elle suit :

✓ Budget général

N° de compte	Intitulé du compte	Montant
D 011/6064	Fournitures administratives	3 200,00 €
D 011/627	Services bancaires et assimilés	1 300,00 €
D 67/ 67441	Subvention aux SPIC, budgets annexes	7 000,00 €
D 022/022	Dépenses imprévues	- 50 000,00 €
D 023/023	Virement à la section d'investissement	- 9 421,00 €
Total dépenses section de fonctionnement		- 47 921,00 €
R 74/74124	Dotations d'intercommunalité	- 49 175,00 €
R 74/74126	Dotations Compensation de groupement	1 254,00 €
Total recettes section de fonctionnement		- 47 921,00 €
D 23-2313	Immobilisations en cours (MSP)	19 841,64 €
D 23-2313	Immobilisations en cours	- 9 421,00 €
Total dépenses section d'investissement		10 420,64 €
R 20/2031	Frais d'études (MSP)	19 841,64 €
R 021/021	Virement de la section de fonctionnement	- 9 421,00 €
Total recettes section d'investissement		10 420,64 €

✓ Budget assainissement

N° de compte	Intitulé du compte	Montant
D 67/6718	Autres charges exceptionnelles	2 000,00 €
D 68/6811	Dotations aux amortissements	- 85 517,00 €
D 042/6811	Dotations aux amortissements	85 517,00 €
D 023/023	Virement à la section d'investissement	25 138,00 €
Total dépenses section de fonctionnement		27 138,00 €
R 002/002	Excédent antérieur reporté	27 138,00 €
Total recettes section de fonctionnement		27 138,00 €
D23/2313	Constructions	25 138,00 €
Total dépenses section d'investissement		25 138,00 €
R 021/021	Virement de la section de fonctionnement	25 138,00 €
R 28/2815	Amortissements des immobilisations	- 85 517,00 €
R 040/281532	Amortissements des immobilisations	85 517,00 €
Total recettes section d'investissement		25 138,00 €

✓ Budget zone d'activités de Fromentières

N° de compte	Intitulé du compte	Montant
D 66/6615	Intérêts comptes courants, dépôts	7 000,00 €
Total dépenses section de fonctionnement		7 000,00 €
R 74/74741	Participation des communes du Groupement	7 000,00 €
Total recettes section de fonctionnement		7 000,00 €

4. Attribution des subventions « Appel à projet solaire thermique »

Madame la présidente rappelle que par délibération n°15-87 du 22 juillet 2015, le conseil communautaire a approuvé la modification du programme d'actions Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et a décidé d'inscrire l'appel à projet solaire thermique comme action principale.

Madame la présidente rappelle que le montant total des subventions pouvant être versées s'élève à 70 000 € pris en charge à hauteur de :

- 80 % par le fonds de financement de la transition énergétique soit 56 000 € ;
- 20 % par la Communauté de Communes soit 14 000 €.

Les dossiers d'installations de solaire thermique peuvent bénéficier d'une subvention de :

- 1 000 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI)
- 2 000 € pour l'installation d'un système solaire combiné : chauffage plus eau chaude sanitaire (SSC).

Madame la présidente indique que vingt-cinq dossiers ont été retirés.

A ce jour, cinq dossiers ont été concrétisés :

- quatre dossiers pour l'installation d'un CESI,
- un dossier pour l'installation d'un SSC.

Deux installations de CESI sont parfaitement achevées. Les propriétaires ont remis leurs factures d'installation acquittées et peuvent prétendre au versement de la subvention attendue.

Sur proposition de Madame la présidente, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- 1- décide du versement à d'une subvention de mille euros à :
 - ✓ M. et Mme Michel DELOCHE, domiciliés quartier Malavis à Saint Apollinaire de Rias pour leur habitation principale ;
 - ✓ M. et Mme Georges CHAPUS, domiciliés à Combe Lantard à Saint Apollinaire de Rias pour leur immeuble situé quartier Le Moulin du Noyer à Vernoux-en-Vivarais.
- 2- Autorise Madame la présidente à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

5. Contrat en CUI-CAE pour une durée hebdomadaire de 28h

Madame la présidente rappelle que par délibération n°15-83 du 16 juin 2015, le conseil communautaire a autorisé la création d'un poste sous contrat CUI-CAE : assainissement, maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Madame la présidente précise que ce contrat, d'une durée de travail hebdomadaire de 22h00, signé le 1^{er} juillet 2015 prend fin le 30 juin 2016 et bénéficie d'une aide de l'Etat de 75 %.

Madame la présidente propose de signer un nouveau contrat CUI-CAE pour une durée de travail hebdomadaire de 28h00.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ décide de créer un poste sous contrat CUI-CAE pour une durée de travail hebdomadaire de 28h00 ;
- ✓ autorise Madame la présidente à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

6. Participation du Centre d'Animation Nautique aux frais d'utilisation de la piscine dans le cadre du jardin aquatique

Madame la présidente rappelle que le Centre d'Animation Nautique (CAN) gère depuis plusieurs années une animation ouverte aux enfants âgés de 6 mois à 6 ans : « le Jardin Aquatique ».

Cette activité nécessite une augmentation significative de la température de l'eau du bassin : de 28°C à 31,5°C.

Le CAN qui encaisse le produit de cette activité, reverse une participation à la Communauté de Communes de 150 € par séance au titre de sa participation aux frais de chauffage de l'eau.

Du fait de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, l'activité initialement programmée le mercredi de 9h00 à 11h00 a été déplacée de 16h15 à 18h15 midi. Cet horaire est peu propice aux familles et le CAN a perdu un grand nombre d'adhérents.

Afin de pouvoir poursuivre cette activité, le CAN demande une révision à la baisse de sa participation.

Madame la présidente précise qu'après étude du dossier, les membres des bureaux du CAN et de la Communauté de Communes, proposent de fixer le montant de la participation du club à 60 € par séance à compter de l'année 2016.

Monsieur Gérard NONY regrette que la mise en place des nouveaux temps scolaires, décidée par l'Etat, coûte à cette association et oblige la Communauté de Communes à en supporter les conséquences.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ fixe, à compter de l'exercice 2016, le montant de la participation du Centre d'Animation Nautique à soixante euros (60 €) par séance du « Jardin Aquatique » ;
- ✓ autorise Madame la présidente à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

7. Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Madame la présidente porte à la connaissance de l'assemblée, une demande de motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.

Vu l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles le Pays de Vernoux est attaché ;

Considérant que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par l'intercommunalité en ce domaine ;

Considérant que la Communauté de Communes du pays de Vernoux souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

8. Remboursement de frais

Madame la présidente informe l'assemblée que Monsieur Gérard GLORIEUX a suivi en 2015, une journée de formation à la gestion forestière auprès de l'association FOGEFOR.

Madame la présidente demande l'autorisation de rembourser à l'intéressé, les frais dont il a fait l'avance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le remboursement à Monsieur Gérard GLORIEUX des frais d'inscription, de repas et de déplacement pour la journée de formation qu'il a suivi.

9. Fixation de la date du prochain conseil communautaire

Madame la présidente informe le conseil communautaire que la prochaine réunion du conseil communautaire est prévue le 04 juillet 2016, salle communale de Saint Apollinaire de Rias.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 21h50.